

Le SNUipp-FSU 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale «Fenêtres sur cours». Recevoir les bulletins nationaux en version numérique (Fenêtres sur cours et Pour) : OUI NON

Je demande à la Section Départementale du SNUipp-FSU 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale du SNUipp-FSU 93.

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Né-e le :** _____

NOM de naissance : _____ **Téléphone fixe :** _____ **Portable :** _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : **Ville :** _____ **e-mail :** _____

MONTANT DES COTISATIONS 2023-2024

Échelon A (moins de 1000€) 81 €	Échelon B (de 1000€ à 1600€) 93 €	Échelon C (de 1600€ à 2000€) 115 €	Échelon D (de 2000€ à 2500€) 135 €	Échelon E (plus de 2500€) 150 €
---	---	--	--	---

*J'aide mon syndicat, je surcotise pour un montant de €
(déductible des impôts au même titre que la cotisation)*

Montant de la cotisation : _____ € **+ surcotisation :** _____ €

Je joins chèque-s à l'ordre du SNUipp 93
ou

J'opte pour le prélèvement automatique voir au verso

Pour tout changement, joindre un mandat SEPA et un RIB (voir au verso)

Date _____

Signature : _____



Infos retraités

JUN 2023

SPECIAL : premiers jours à la retraite
en septembre 2023

Nouveaux retraités

Une nouvelle étape...
Vous avez décidé de prendre votre retraite à la rentrée prochaine après des années d'un exercice professionnel éprouvant à plus d'un titre, marqué des dernières années par les pressions d'une politique ministérielle dirigiste. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette troisième étape de la vie.

Partir en retraite n'est pas une décision toujours facile à prendre, mais c'est l'espoir d'une nouvelle vie qui commence, avec parfois des interrogations. Quel plaisir de se libérer des contraintes liées au travail ! De savourer le temps de vivre ! Des grandes vacances ? Pas vraiment !

Tout commence par les vacances certes, mais ensuite vient un temps nouveau pour reprendre à vivre autrement. Un temps souvent très actif, quels que soient les choix qui sont faits et qui sont vraiment très divers.

Et comme la vie de retraité n'est pas en dehors du temps, les revendications syndicales gardent toute leur actualité, avec des problématiques propres aux retraités : le pouvoir d'achat des pensions de retraite, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous, une loi sur la perte d'autonomie avec sa prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale. Cette nouvelle étape cherche encore son statut dans la société du XXI^{ème} siècle...

Vous pouvez y contribuer.

Dossier réalisé par le groupe d'animation de la Commission Nationale Retraités et de la Commission Nationale Jeunes Retraités : Alan DENICOURT, Evyline FORCLOU, Maryse LECAT, Jacques LECOUFFRE, Sonia LEJEUNE, Dany NONNET, Claude RIVÉ, Laurence TROUBOULET, Jean-Louis TROUBOULET.

Nouvelles retraitées

66 % de la cotisation est déductible de vos impôts.
Pour une cotisation de 115€,
coût réel après déduction du crédit d'impôt : 39€

SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

POUR UNE ÉCOLE
QUI LUTTE CONTRE
LES INÉGALITÉS

#JeMeSyndique



LES OÙS ON FOMÉ ÉCOLE

Retournez ce bulletin complété à

FSU-SNUipp 93, Bourse Départementale du Travail,
1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex

Cette adhésion pour l'année scolaire 2023-2024 ouvre droit à une déduction fiscale ou un crédit d'impôt sur les revenus de 2024. Une attestation vous sera adressée en Avril 2025.

UNIQUEMENT POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION ou UN CHANGEMENT

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT SEPA ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

- 1 Remplir soigneusement **le mandat de prélèvement SEPA** ci-dessous.
- 2 Joindre obligatoirement **un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)**.
- 3 Choisir **le nombre de prélèvements de 1 à 8**

Vous pouvez choisir : de 1 à 8 si votre adhésion arrive en septembre ou mi-octobre,
de 1 à 7 si elle arrive mi-novembre,
de 1 à 6 si elle arrive mi-décembre, etc...

Prélèvements le 1^{er} des mois de nov. - déc. - fév. - mars - avril - mai - juin - juillet.

- 4 Envoyer les documents à FSU-SNUipp 93,
Bourse Départementale du travail, 1 place de la Libération, BP n°50076, 93016 Bobigny cedex.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
(ne pas renseigner)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp 93

Débiteur

Vos Nom Prénom :

Votre Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Identifiant Créancier SEPA : **FR15ZZZ405976**

Nom : **SNUIPP 93**

Adresse : **Bourse départementale du travail
1, place de la Libération, BP n°50076**

Code postal : **93016**

Ville : **BOBIGNY CEDEX**

Pays : **FRANCE**

IBAN :

BIC :

Le :

A :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ". Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.